

et le Manitoba se montraient plus réticents. Les préoccupations de l'Ontario avaient essentiellement pour objet les vagues d'importation dans le domaine de la technologie de pointe, le désinvestissement possible dans l'industrie canadienne, les conséquences pour l'emploi et les pressions américaines en vue d'une harmonisation dans d'autres secteurs de la politique économique et sociale. Il estimait qu'il fallait aborder la question des politiques non commerciales, notamment les barrières interprovinciales, les encouragements fiscaux à la R&D, les programmes de perfectionnement des compétences, les incitations à l'investissement et la promotion des mandats de production mondiale. Le Manitoba appuyait la recherche d'un accord global à condition que l'on prévoie une longue période d'adaptation pour les secteurs industriels et les travailleurs touchés.

À leur réunion tenue au milieu de mai à Grande-Prairie, les quatre premiers ministres des provinces de l'Ouest ont appuyé une proposition visant à examiner les avantages et les inconvénients d'un accord global de libéralisation du commerce canado-américain, à condition que les provinces participent pleinement à toutes les étapes des négociations et que l'on prenne des mesures d'adaptation suffisantes pour les travailleurs et les secteurs industriels touchés. Ils ont aussi réaffirmé leur intérêt à l'égard de nouvelles NCM et ont présenté leurs objectifs qui accordaient une place particulière au commerce avec les États-Unis et avec la région de l'Asie et du Pacifique. Le Premier ministre Lougheed d'Alberta, qui s'était rendu à Washington, au début de mai, a fourni un compte rendu de sa visite au Premier ministre du Canada dans une lettre en date du 14 mai dans laquelle il invitait instamment le gouvernement à conclure un nouvel accord global de libre-échange avec les États-Unis et à annoncer son intention à cet égard aux États-Unis d'ici la mi-septembre, de crainte que l'occasion ne soit perdue pour de nombreuses années.

Les propositions du ministre du Commerce extérieur concernant la participation des provinces à la phase préparatoire ont été acceptées, à savoir l'établissement de points de contact uniques à Ottawa et dans les provinces pour assurer une communication suivie dans les deux sens, des réunions de hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux en juin, juillet et septembre, et, sur demande, des réunions avec telle ou telle province. La question de la participation provinciale aux négociations elles-mêmes a été mise de côté jusqu'à ce que les décisions soient prises d'entreprendre effectivement les négociations.